

Le **Bulletin** du Comité de Liaison des Retraités

Janvier 2021



Comité de Liaison des Retraités - boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
Tel. 01.44.64.64.11 - clr@solidairesfinancespubliques.org

Le petit bonheur

Bien sûr, pour bien commencer cette année 2021, nous n'allons pas vous énumérer les revendications que nous avons à porter, les indignations à faire valoir, les injustices et les inégalités de ce monde dans lequel nous vivons, etc. Nous reviendrons, juste un petit moment, sur cette année 2020 qui a été si particulière... pour le CLR et ses fidèles adhérent.es.

Mais, aujourd'hui, nous avons envie de chasser la terrible année que nous venons de vivre... et simplement de goûter certains petits bonheurs : voir les jours rallonger, guetter le premier bourgeon avant la première fleur.

Il nous revient, justement, en tête l'air du petit bonheur de Félix Leclerc (extrait) :

« J'ai pris le p'tit bonheur
L'ai mis sous mes haillons
J'ai dit : " Faut pas qu'il meure,
Viens-t'en dans ma maison".
Alors le p'tit bonheur
A fait sa guérison
Sur le bord de mon cœur
Y avait une chanson.

Mes jours, mes nuits, mes peines, mes deuils, mon mal, tout fut oublié »

Alors, simplement un instant, ensemble oublions, sourions... et sachez, cher.es adhérent.es que « le Comité de Liaison des Retraités » dans son ensemble vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, beaucoup de petits bonheurs pour cette nouvelle année.

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous dire, nous écrire, combien vous avez apprécié nos « billets d'humour et d'humeur » qui vous ont aidés à traverser ces pénibles moments de confinement. Nous aussi, nous tenons à vous remercier toutes et tous, adhérent.es du CLR, pour votre fidélité et vos encouragements.

Bien sûr, ce premier bulletin de l'année 2021 ne sera pas le reflet des billets d'humour, car il nous faut, de temps en temps, revenir à des sujets plus sérieux. Nous allons vous emmener avec nous et vous faire vivre les travaux du 32ème Congrès de Solidaires Finances Publiques 2020, qui s'est tenu sous un format inédit « en Visio Conférence »... ainsi que les nouveautés de la campagne de cotisation qui s'ouvre.

Mais sachez profiter pleinement des petits bonheurs de la vie et, comme Félix Leclerc, chantez avec nous ...

« J'prenais mon p'tit bonheur et j'lui disais: "C'est toi ma reine" ».

*Toutes et tous les membres du bureau du CLR
vous souhaitent, très sincèrement,
une très belle année 2021*

Rétroviseur et projecteur

L'année 2020 s'en est allée avec ses maléfices, le temps pour nous de regarder, l'espace d'un instant, ce que furent les points saillants de l'activité du CLR durant cette année si particulière, et de nous projeter, autant que faire se peut, sur une année 2021 que nous espérons normalisée.

La gouvernance du CLR renouvelée

Après une Coprésidence assurée durant les premiers mois de l'année 2020, Thi-Trinh Lescure est la 1ère femme élue pour présider aux destinées du CLR. D'autres femmes de Solidaires FiP sont aussi à l'honneur cette année : Murielle Guilbert, élue Secrétaire Nationale de Solidaires interpro et Anne Guyot-Welke, Secrétaire Générale de Solidaires FiP.

Hélas, les événements sanitaires n'ont pas permis la tenue d'une assemblée générale en présentiel. Notre vœu le plus cher, pour 2021, serait de pouvoir nous retrouver « nombreux dans une même salle » pour un moment collectif d'amitié et de débats.

Durant le dernier quadrimestre le réseau de nos correspondants départementaux a été réactualisé. Tout n'est pas parfait à ce jour puisque certains départements ne sont pas couverts ou le sont par des camarades encore en activité... mais nous progressons. Il faudra sans doute réfléchir au rôle que nous souhaitons donner aux correspondants départementaux et plus généralement à l'échelon décentralisé de notre comité de liaison.

L'adhésion en mode majeur

Le syndicalisme de « proximité et d'adhérents » suppose de mettre l'adhérent.e au cœur de nos préoccupations. Par un travail de tous les jours, nous avons réussi à terminer l'année 2020 avec un nombre d'adhérent.es légèrement supérieur à celui de 2019. Qui dans le paysage syndical peut en dire autant ?

Nous pouvons, et nous allons, faire encore mieux en 2021. C'est une ambition et une certitude !

A la demande de nombre d'entre vous, nous ouvrons cette année, la possibilité du « paiement direct de la cotisation par virement bancaire ». Vous en découvrirez les modalités dans le présent bulletin.

Le service à l'adhérent.e

Nous savons qu'en cette période de COVID, le confinement pour tous, la maladie pour certain.es, ont été physiquement et psychologiquement difficiles à gérer. Nous avons, à notre mesure, par nos « billets d'humour et d'humeur » essayé d'être présent.es à vos côtés pour donner des couleurs à votre quotidien. Ce fut un travail important qui vous a plu.

Nous devrions, à l'avenir, en tenir compte dans nos publications en sachant conjuguer sérieux et récréatif. Hélas, à défaut d'adresse courriel, tout.es nos adhérent.es n'ont pu profiter de ces petits moments de bonheur.

Il nous faudra sans doute aller plus avant dans notre réflexion sur la proximité et pour paraphraser Henry KISSINGER qui disait : « l'Europe quel numéro de téléphone »... nous pourrions dire le « CLR quel numéro de téléphone aussi » ?

La représentation syndicale

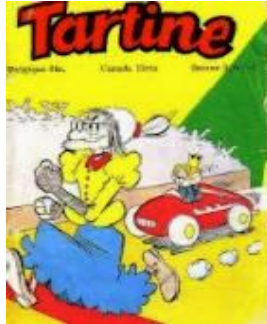
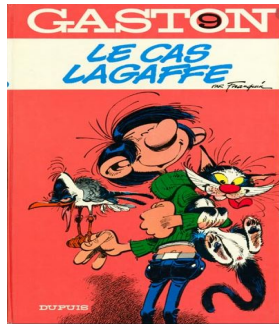
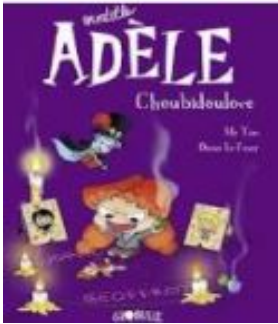
En dépit des événements de l'année, le CLR a tenu toute sa place au sein de l'UNIRS, au sein de la FGR/FP et au sein de Solidaires Finances Publiques (*voir les détails sur le livret d'accueil qui figure « dans votre espace » sur le site de Solidaires FiP*). Deux membres du bureau nous ont représentés lors des différents Conseils syndicaux et lors du dernier Congrès, qui s'est tenu de manière dématérialisée en décembre dernier et qui fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.

La vie du CLR sera ce que nous en ferons unitairement et collectivement. Puisque la période est propice aux vœux, nous souhaitons tout simplement donner envie aux retraité.es de Solidaires Finances Publiques de garder un pied et un cœur dans notre organisation. Rien de plus simple en somme.



Le quiz de la bande dessinée

Nous allons, sur deux pages, poursuivre la « magie de Noël » avec quelques illustres « bandes dessinées » que vous avez peut-être reçues en cadeau de Noël ou que vous conservez, depuis longtemps, dans votre bibliothèque !



1 - Dans Astérix et Obélix, pourquoi Obélix a-t-il une force surhumaine ?

- A – Il a toujours une fiole de potion magique sur lui
- B – Il est tombé dans la marmite de potion étant petit
- C – Il fait de la musculation

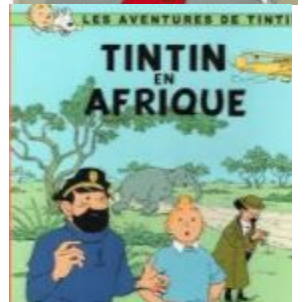
2 - Spirou est accompagné dans tous ses déplacements par un animal répondant au nom de Spip. Spip est un ...

- A – Ecureuil
- B – Chien
- C – Furet



3 - Qui est le créateur de Tintin ?

- A – Peyo
- B – Uderzo
- C – Hergé



4 - Quelle célèbre bande dessinée, étudiée souvent au lycée, traite de la Shoah, à travers des souris ?

- A – Carton jaune, de Didier Daeninckx et de Asaf Hanuka
- B – Berlin, de Jason Lutes
- C – Maus, de Art Spiegelman

5 - Qui fut le premier auteur de bande dessinée (1827) ?

- A – Rodolphe Töpffer
- B – Louis Forton
- C – Jean-Jacques Sempé



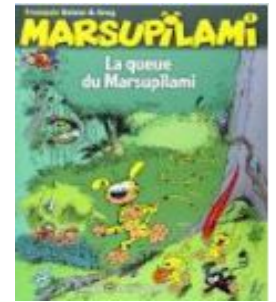
6 - Comment s'appelle le cheval de Lucky Luke ?

- A – Arabesque
- B – Petit Tonnerre
- C – Jolly Jumper



7 - Quel est le cri du Marsupilami ?

- A – « Yeeha »
- B – « Houba houba »
- C – « Crilili »



8 - Hugo Pratt est à l'origine d'une bande dessinée à grand succès. Laquelle ?

- A – Corto Maltese
- B – Boule et Bill
- C – Benoit Brisefer

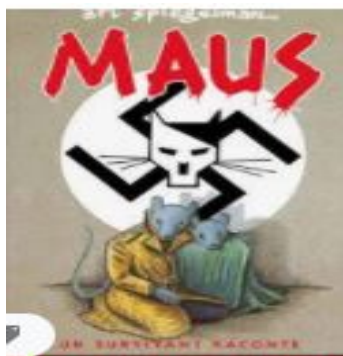
9 - Une bande dessinée de Joann Sfar a été adaptée en film d'animation et a reçu un César. Laquelle ?

- A – Donjon
- B – Le Chat du Rabbín
- C – Le Bestiaire amoureux

10 - Quel est le plus grand festival dédié à la BD en France ?

- A – Lyon BD Festival
- B – Le quai des Bulles à Saint-Malo
- C – Festival de la BD d'Angoulême.

1 - B 2 - A 3 - C 4 - C 5 - A 6 - C 7 - B 8 - A 9 - B 10 - C



4 - C



8 - A



9 - B



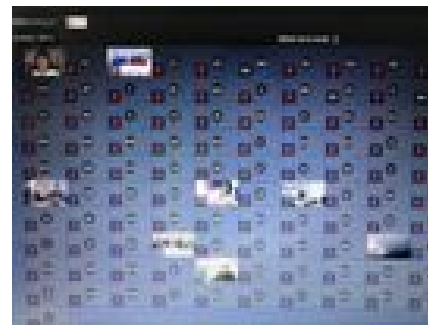
10 - C

32ème Congrès de Solidaires Finances Publiques Vous y étiez... avec le Comité de Liaison des Retraités

Le 32ème Congrès de Solidaires Finances Publiques qui s'est tenu du 14 au 17 décembre 2020 a vécu... avec juste le regret de ne pas pouvoir fêter la fin de ce congrès, toutes et tous « ensemble », comme d'habitude !!

En effet, du fait de la Covid-19, notre Congrès national qui devait se tenir en plénière en juin 2020, puis en décembre 2020 à Biarritz, s'est tenu en « Visio conférence ». Un pari audacieux qui s'est transformé en une réussite !

Près de 130 connexions simultanées « caméras et micros », un exploit réalisé, j'ose le dire, grâce à l'extraordinaire compétence de nos informaticiens qui depuis deux semaines testaient, avec chaque section, le système de Visio. Pari tenu, essai transformé ! Chapeau bas camarades ! *(capture de l'écran de la Visio... chaque petit carré représente un.e participant.e)*



Une Présidente, époustouflante qui, seule, a orchestré les séances avec, comme on dit, une main de fer dans un gant de velours, durant ces 4 jours ! Chapeau camarade Christine Helstroffer !

Chaque actrice et chaque acteur de cette immense représentation, qu'elle/il soit du Bureau national ou des sections de métropole et des Dom avait, bien sûr, préparé ses interventions, revu ses textes... et respecté la discipline particulière qu'impose un congrès en Visio. Là aussi, pari tenu ... essai transformé !

Pas de changement par rapport au programme d'un congrès en présentiel.

Présentation des résultats concernant les modifications statutaires votées par les sections en assemblées générales.

Concernant, plus précisément :

- la modification statutaire de « l'article 18 » de nos statuts présentée par les sections de l'Aisne, du Nord et de la Saône-et-Loire, visant à porter la périodicité du Congrès de notre Organisation de deux à trois ans... ne recueillant pas au moins 2/3 d'avis favorables, n'a pas été retenue. Résultat des votes... Pour 49,64 % - Contre 48,20 % - Abstention 2,6 %.

Par ailleurs, le vœu présenté par la section de la Sarthe demandant que le Bureau national n'utilise plus l'écriture inclusive... ne recueillant pas, non plus, au moins 2/3 d'avis favorables, n'a pas été retenu. Résultat des votes... Pour 52,18 % - Contre 41,19 % - Abstention 6,63 %.

A noter que ce sujet, qui n'est pas anodin pour une majorité de lectrices et de lecteurs des écrits (notamment du journal l'Unité), a fait l'objet d'un long débat !

Présentation de l'activité et de l'orientation par Anne Guyot Welke, future Secrétaire Générale.



Réponse sur l'activité par le Secrétaire général en titre François-Xavier Ferrucci, qui dans les faits aura globalement exercé un mandat de 4 ans et demi ; (photo : Anne et FX).

Vote sur l'activité : Pour 92,75% - Contre 0,89% - Abstention 6,37 %.

Réponse sur l'orientation par Anne Guyot-WelKe. Résultat des votes... Pour 87,79 % - Contre 3,21 % - Abstention 9 %.

Rapport de trésorerie par la Trésorière nationale Lydie Bakalarz (qui quitte le BN après 8 années d'exercice à la Trésorerie nationale) et approbation des comptes par le commissaire aux comptes Michel Frantel. Résultat des votes... Pour 99,54 % - Abstention : 0,46 %.

Présentation des travaux revendicatifs des commissions -1 à 4 - avec réponses par les pilotes des commissions.

Résolution n° 1 : Les missions de service public, quelles réalités pour la DGFIP ?

Vote... Pour 94, 51 % - Contre 0,40 % - Abstention 6,37 %.

Résolution n° 2 : Les organisations du travail, leurs conséquences sur les agent.es de la DGFIP.

Vote... Pour 97,29 % - Contre 0,16 % - Abstention 2,55 %.

Résolution n° 3 : Vie des agents et défense individuelle : face aux destructions du statut, des carrières et des règles de gestion : quel revendicatif sans renier nos fondamentaux ?

Vote... Pour 90,94 % - Contre 6,69 % - Abstention 5,37 %.

Commission n° 4 : Développement de notre champ de syndicalisation, syndicalisme de demain, structuration. Pas de vote de résolution, les travaux de la commission étant intégrés à la résolution d'orientation.

Présentation et vote de la motion d'actualité générale : Pour 94,82 % - Contre 0,31 % - Abstention 4,87 % et **sur l'action sociale** - Pour 97,95 % - Abstention 2,05 %.

Election du nouveau « Bureau national » de Solidaires Finances Publiques.

Résultat des votes... Pour 95,03 % - Contre 2,94 % - Abstention 2,02 %.

Enfin, concernant le Comité de Liaison des Retraités » et nos travaux en commission n° 4, soumis au Congrès, voici le texte que vous retrouverez dans le texte d'« Orientation de notre syndicat » :

« Lors de leur mise en retraite, un nombre très conséquent d'adhérent-es voire de militant-es ne renouvellent pas leur adhésion au CLR. Il est nécessaire d'informer les collègues l'année de leur départ. Pour ce faire, un lien étroit devra être mis en place entre les sections locales et le CLR dès que l'information du départ en retraite est connue via la mise à jour dans Jackal. Cela permettra au CLR d'adresser le livret d'accueil au moment opportun, pour une plus grande réactivité sans rupture de lien. Par ailleurs, les liens entre le national et le local doivent s'intensifier pour répondre aux attentes des collègues et à leurs questionnements.

Pour permettre aux camarades retraité-es de continuer leurs activités syndicales, les sections locales sont incitées à les inviter aux assemblées générales annuelles et à réfléchir à leur intégration dans les bureaux de section afin de profiter de leur disponibilité et de leur expérience. »

Photos : Christine, la Présidente ... tribune dans la salle du Conseil du Bureau National



Barème des cotisations CLR 2021

Incidences de la revalorisation de votre pension (au 1er janvier 2021) et du prélèvement à la source (PAS)

Comme vous le savez, les cotisations syndicales sont à régler en début d'année pour l'année en cours. Or, le prélèvement à la source (PAS) instauré en 2019, et directement appliqué sur le montant de votre pension dès cette même année, a généré beaucoup d'incompréhensions de la part de nos adhérents lors du règlement de la cotisation syndicale due, au CLR, au titre de l'année 2019 et même 2020.

Cette année encore, la revalorisation des pensions de base interviendra au 1er janvier 2021 mais ce ne sera plus en fonction du montant brut de la pension. Elle sera de 0,4 % pour toutes et tous. Pour connaître le montant exact de votre pension revalorisée et le montant du prélèvement à la source appliqué à votre pension, vous devrez attendre le début du mois de février pour recevoir du SRE un « bulletin de pension janvier 2021 » actualisé des nouveaux montants "de votre pension et du PAS".

Sur ce nouveau bulletin de pension figureront donc, le "nouveau montant de votre pension" ainsi que l'impôt directement prélevé sur cette pension dont le nouveau taux dépend de votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) déterminé en septembre 2020.

Normalement, vous devriez attendre la réception de ce nouveau document du SRE pour nous régler votre cotisation. Mais sachez que cela ne devrait concerner que les retraité.es adhérent.es au CLR dont la pension nette se situait déjà, en 2020, à la limite de deux tranches successives du barème CLR. Si vous n'êtes pas dans ces cas "limites" ... merci de bien vouloir nous adresser "au plus tôt" votre chèque ou votre virement de cotisation. En effet, compte-tenu du nombre très important de chèques perdus en année 2020, du fait de la pandémie, et suite à de nombreuses demandes, le CLR a décidé de mettre en place la possibilité du paiement de la cotisation 2021 par "virement bancaire". Voir page suivante.

Sur ce bulletin de liaison de janvier, nous vous indiquons le barème 2021 des cotisations pour les retraité.es, voté lors du Conseil syndical de décembre 2020. Afin de vous aider à déterminer le montant de votre cotisation 2020 à verser au CLR, nous vous recommandons de suivre l'exemple ci-dessous. En cas de problème n'hésitez pas à nous contacter : par courriel (clr@solidairesfinancespubliques.org) ou par courrier (CLR Boite 24 – 80 rue de Montreuil – 75011 – PARIS) ou par téléphone (01 44 64 64 11). uniquement le mardi.

Exemple : FAC SIMILE D'UN BULLETIN DE PENSION RECU EN FEVRIER 2020

Nature de la pension	Numéro	Payé par virement bancaire
Civile personnelle	222222222 -	FR
LIBELLES		MONTANT DU 01/01/2020 AU 31/01/2020
PRINCIPAL (Montant brut)		2 400,00
INDEMNITE DE TECHNICITE		60,00
C.S.G. NON DEDUCTIBLE		59,04
C.S.G. DEDUCTIBLE		145,14
C.R.D.S.		12,30
C.A.S.A.		7,38
IMPOTS S/ REVENU PRELEVE A LA SOURCE - PAS		- 190,00
COTISATION MUTUALISTE		100,00
MONTANT NET PAYE EN EUROS		1 946,14

Montant net de votre pension à prendre en compte pour le versement de la cotisation au CLR comme l'indique l'exemple figurant sur le FAC similé, soit :

I - Montant net payé en euros sur votre compte bancaire : 1 946,14 €

Montant du « prélèvement à la source » à réintégrer : 190,00 €

II - Total à prendre en compte pour le règlement de la cotisation CLR : 1 946,14 € + 190,00 € = 2 136,14 €
Cotisation à régler au CLR (cf tableau ci-après) : 61 €

APPEL - COTISATIONS CLR 2021

Pour celles et ceux qui étaient encore en activité jusqu'à la fin de l'année 2020, mais qui sont en retraite dès 2021, sachez que les membres du bureau du CLR sont heureux de vous accueillir au sein de « votre structure des retraités de Solidaires FiP ». Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous transmettre le bulletin de liaison du CLR.

Pension mensuelle nette perçue en janvier 2021 avant déduction du PAS	Montant de la cotisation en euros
Jusqu'à 1 100 €	19
de 1 101 € à 1 250 €	23
de 1 251 € à 1 400 €	26
De 1 401 € à 1 550 €	37
de 1 551 € à 1 750 €	43
de 1 751 € à 2 100 €	49
de 2 101 € à 2 500 €	61
de 2 501 € à 2 800 €	74
de 2 801 € à 3 300 €	91
de 3 301 € à 3 800 €	106
de 3 801 € à 4 300 €	122
A partir de 4 301 €	130

Pour celles et ceux qui sont déjà à la SEA, n'oubliez pas d'ajouter le montant de la cotisation qui s'élève à :

CADRE A : 63 € CADRE B : 58 €
CADRE C : 49 €
ACDP/ Auxiliaire/ Pacte : 41 €

RAPPEL : votre cotisation syndicale vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66 %.
 Ainsi, si vous êtes adhérent-es ou futur-es adhérent-es, non imposables à l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'un remboursement égal à 66 % de la cotisation payée.

Dès janvier 2021, il vous sera possible de télécharger « votre attestation fiscale 2020 » via le site de Solidaires FiP.

Lorsque vous serez connecté.e au site : solidairesfinancespubliques.org, entrer votre identifiant sous la forme **prénom.nom-s (-tirez le 6)** puis votre mot de passe qui est votre **numéro d'adhérent.e** ... il vous suffira de cliquer sur « mon espace ». A gauche du nouvel écran apparaîtra « Mes attestations fiscales ». N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

ENVOI DE LA COTISATION

==> par chèque

CHEQUE A ETABLIR A L'ORDRE DE :

Solidaires Finances Publiques – CLR

A envoyer à : Solidaires FiP - CLR

Boite 24 - 80 rue de Montreuil - 75011 - PARIS

Le montant doit être arrondi à l'unité, sans inscrire de centime. **En raison de la pandémie et des périodes de confinement, les publications du CLR n'ont pu être transmises par voie postale ... mais uniquement par courriel... privant, de ce fait, les adhérent.es ne nous ayant pas communiqué leur adresse de messagerie internet. Il est donc primordial de nous la communiquer. Merci de joindre le coupon figurant ci-dessous rappelant toutes vos coordonnées..**

==> par virement bancaire sur le compte

Solidaires FiP - CLR

(pas de virement postal)

Toujours en raison de la pandémie, et à la demande de bon nombre d'entre vous, (cf page précédente) nous mettons en place, cette année, le paiement des cotisations par virement bancaire, à effectuer sur l'IBAN :

IBAN - Numéro de compte bancaire international						
FR76	4255	9100	0008	0194	6024	691

N'oubliez pas de préciser dans le libellé de votre opération de virement :

- **votre identité complète**, en précisant surtout les nom et prénom de l'adhérent s'ils sont différents de ceux du titulaire du compte bancaire, afin d'éviter toute confusion lors de l'enregistrement de votre règlement,
- **et si possible votre adresse postale, courriel et téléphone ;**
- **ainsi que "Cotisation CLR 2021 – nom prénom"**

En cas de règlement effectué au nom de deux personnes, merci d'indiquer les deux identités avec les montants respectifs.

IMPORTANT – Merci de nous fournir toutes vos coordonnées

N° de téléphone :

NOM : Prénom :

Adresse du domicile :

Adresse de messagerie internet :